FEVRIER 2020

Newsletter de Michel Vialay, votre député

Editorial de Michel Vialay, député des Yvelines.

Bienvenue

Le mois dernier, j'évoquai la mission d'information que j'ai présidée sur les **« Perturbateurs Endocriniens dans les contenants en plastique alimentaires, cosmétiques, et pharmaceutiques »**, et les conclusions qui en émanaient, saluées par tous et de façon transpartisane.

En effet, le rapport rendu à cette occasion montre clairement que **nous sommes face à un enjeu majeur de santé publique**, car les plastiques ne sont jamais inertes, et un certain nombre de leurs additifs sont des Perturbateurs Endocriniens.

Parce qu'**il est indispensable que notre société réinterroge la place du plastique dans nos multiples usages**, il est important que notre conscience collective prenne la mesure des enjeux de santé et d'environnement qui y sont liés.

C'est dans cette perspective, et **afin que les**

parlementaires soient leaders sur ce sujet, que **tous** les députés et sénateurs **ont reçu**, à leur bureau, **une gourde en verre**, avec laquelle **je leur adresse un message de responsabilité : celui de montrer l'exemple !**

Certes, **le Gouvernement a montré qu'il n'est pas prêt à faire évoluer nos modèles**, et sa position sur la consigne des bouteilles en plastique en est la démonstration.

En incitant à toujours plus de recyclage du plastique alimentaire, on invite massivement les industriels à investir fortement dans ce secteur et donc **à produire toujours plus**, quand le bon sens serait de les accompagner dans la mutation de leurs outils de production de plastique pour en réduire les volumes au bénéfice de matériaux inertes.

Tous le disent : l'accumulation de micro-plastiques et de nano-plastiques est plus que préoccupante, et ce qui en est visible dans les déchets qui nous entourent, à l'image de ce 7ème continent qui flotte dans nos mers et nos océans, **n'est que la face émergée de l'iceberg !**

Il nous faut réagir, vite !

Et montrer l'exemple participe de la nécessaire prise de conscience de l'urgence de la situation !

Michel Vialay,

votre député

Remise du rapport MIC Perturbateurs Endocriniens

Distribution de gourdes

Les indiscrets

La table des champions

Ramadan, malaise et auditions

La loi dépendance attendra encore

Une tribune pour les enfants nés de GPA

Evren fait volte-face

La IIe « Bougie du sapeur »

Des gourdes pour les élus

Villes et villages envoûtés

« Paris, c'est plus dense que New Delhi, c'est plus dense que New York »

ON A TROUVÉ UN NOUVEAU SOUCIS À SÉGOLÈNE ROYAL

J'AI COMME UN DOUTE

DES GOURDES POUR LES ELUS (JDD du 26/01/2020)

J'ai décidé d'attirer l'attention des élus pour qu'ils réduisent leur impact plastique.

Qu'attend Emmanuel Macron pour ordonner la fin du projet de carrière cimentière au cœur du Parc Naturel Régional du Vexin ?

Tout le monde le dit : Le projet de carrières cimentières dans notre Vexin présente des risques environnementaux considérables bien au-delà de la seule zone de l'extraction du calcaire.

La nappe phréatique est promise à une réduction de 25 % de son volume (c'est le porteur du projet qui le dit !) et la plus que probable pollution de l'eau est une

évidence quand on sait que l'exploitation se fera à seulement un mètre de sa surface.

L'air est déjà contaminé par une cimenterie installée à moins de 500 mètres d'habitations et d'écoles, alors qu'elle rejette un million de tonnes de CO2 par jour … et on veut en accroître encore la production …

Les terres agricoles, situées au cœur du Parc Naturel Régional du Vexin, **seront arasées** sur plus de 500 hectares pour extraire le calcaire qui y repose en dessous, supprimant au passage des emplois qui s'y sont développés ces dernières années dans le tourisme vert.

La production de ciment en France est déjà excédentaire par rapport à ses besoins.

HeidelbergCement, **la société porteuse** de ce projet, **a décidé de délocaliser hors du Mantois les emplois tertiaires qui subsistaient encore sur notre territoire**.

Force est de constater que **l'eau, l'air, et la terre, sont menacés par ce funeste projet** qui ne porte aucune logique économique en dehors de celle de cette entreprise.

Pourtant, **les oppositions sont légions** : de très nombreux Maires de l'ouest des Yvelines, qui représentent plus de 165000 habitants, de nombreuses institutions du territoire, telles la Communauté Urbaine Grand Paris Seine & Oise, le Département des Yvelines, la Région Île de France, la Ville de Paris, …

Rien n'y fait !

Nos Ministres, en charge de l'Economie et des finances, et de la Transition écologique et solidaire, ont signé les autorisations pour **ce projet** au motif qu'il **est inscrit dans un** « PIG », un **« Programme d'Intérêt Général »**, pour lequel **personne, au plus haut niveau de l'Etat, n'est capable d'apporter les arguments** qui lui conféreraient cet intérêt **si stratégique qu'il peut souffrir de prendre tous les risques** qui y sont inhérents !

C'est invraisemblable ! **Soit on cache quelque chose qui n'est pas avouable, soit on n'a toujours pas pris la mesure des risques et de l'ineptie de ce projet !**

Quels qu'aient été les motifs qui ont conduit à cette situation, **il n'y a qu'une solution pour en sortir par le haut, et seul le Président de la République en a les moyens.**

Comme il l'a fait récemment **pour le projet** bien moins destructeur et beaucoup moins dangereux **d'Europa City, il a le pouvoir de stopper ce funeste projet de carrière cimentière dans le Vexin.**

Verdir ses décisions, montrer son sens de l'intérêt général par l'écoute de l'opposition des femmes, des hommes, et des élus qui les représentent dans toute l'île de France, **c'est une formidable opportunité pour passer de la parole aux actes !**

Rejetez définitivement ce projet, Monsieur le Président de la République ! Il y va de l'intérêt de tous !

LE MANTOIS EN ACTION

Voeux à Montalet-le-Bois

LIRE

Moment de convivialité à Oinville-sur-Montcient

LIRE

Inauguration de la nouvelle piste cyclable réalisée rue Castor

LIRE

Bruno Caffin tire sa révérence après 19 ans de mandat

LIRE

Lycée agricole Sully de MAGNANVILLE-remise des diplômes

LIRE

EN JANVIER DANS **NOS COMMUNES**

Comme chaque mois de janvier, les traditionnelles cérémonies des vœux ont parfois pris l'air d'un marathon. Pourtant, toutes ont montré l'envie des Français de se retrouver et de partager des souhaits d'amélioration, pour leur cadre de vie et pour notre pays.

Autant d'opportunités de rencontres intéressantes, de moments privilégiés pour des échanges sur des sujets très variés, avec de nombreux contacts directs avec les habitants venus à l'invitation des maires de leur commune.

ACTUALITES

Guernes – cérémonies des Vœux

LIRE

MOTION

Aubergenville, le 16 janvier 2020

POUR LE MAINTIEN DE L'EMPLOI SUR LE TERRITOIRE

L'entreprise CALCIA, propriété du groupe allemand HeidelbergCement, a annoncé au mois de décembre 2019, sa décision de transférer son siège social de Guerville, où il était installé depuis 30 ans, à Nanterre dans le courant de l'année 2020. Ce transfert, s'il a lieu, délocalisera 250 salariés sur les 700 qu'emploie le groupe et ses filiales sur le territoire GPSEO.

Les élus du territoire, qui se mobilisent au quotidien pour préserver l'emploi en vallée de Seine, ne peuvent accepter une telle décision.

En effet, la Communauté urbaine a toujours soutenu l'entreprise CALCIA en raison de son rôle économique et social sur le territoire tout en étant vigilante sur les impacts environnementaux.

C'est sur ce motif qu'un avis favorable sur les dossiers de permis d'exploitation exclusif et d'autorisation environnementale, avec réserve sur les impacts environnementaux, a été soumis aux conseillers communautaires.

Lors de sa séance du 27 septembre 2018, les échanges sur le sujet ont été nombreux et divergents. Le conseil a rejeté le projet de délibération et émis un avis défavorable aux dossiers de permis d'exploitation exclusif et d'autorisation environnementale.

Cet avis n'a pas été suivi par l'Etat, qui a délivré le permis exclusif de carrière en décembre 2018, arrêté aujourd'hui contesté devant le Tribunal administratif.

Ce projet d'exploitation, déclaré projet d'intérêt général (PIG) en 2015, a été renouvelé en juin 2018, imposant ainsi aux collectivités locales l'adoption de règles d'urbanisme compatibles avec l'exploitation des carrières.

C'est pourquoi, la Communauté urbaine a intégré le périmètre du projet d'intérêt général (PIG) dans son PLUi, en conformité avec la décision de l'Etat.

Par cette annonce récente de délocalisation, le territoire GPSEO est aujourd'hui doublement pénalisé par :

- Une perte de plusieurs centaines d'emplois directs et indirects

- Une perte de ressources fiscales pour les Communes, la Communauté urbaine et le Département (pour rappel, le montant global des recettes fiscales acquittées par le groupe en 2019 excède le million d'euros).

Depuis ces annonces, tous les acteurs du territoire se mobilisent pour que les dirigeants de CALCIA donnent des garanties suffisantes concernant les engagements de l'entreprise en matière d'emploi et de protection de l'environnement. Sur ce dernier point, l'entreprise n'a toujours pas mis en œuvre les prescriptions demandées par l'Etat et ce, malgré la mise en demeure adressée par le Préfet le mois dernier.

Force est de constater que l'entreprise CALCIA a rompu le pacte de confiance conclu avec l'Etat, la Communauté urbaine et les élus du territoire.

Il est donc proposé au Conseil la motion suivante :

- Les élus de la Communauté urbaine demandent à l'Etat d'examiner toutes les possibilités de revenir sur les autorisations délivrées à l'entreprise CALCIA tout en veillant particulièrement au respect des normes et contreparties environnementales.

- Les élus de la Communauté urbaine prennent l'engagement de modifier sans délai le document d'urbanisme de la communauté urbaine en cas d'annulation par l'Etat des autorisations accordées à l'entreprise Calcia.

Conseil de la Communauté Urbaine GPS&0

LIRE

Cérémonie des vœux à Poissy

LIRE

Marathon des traditionnelles cérémonies de vœux

LIRE

vœux de Magnanville

LIRE

Vœux de Sailly

LIRE

Activité **parlementaire**

ME SUIVRE

Assemblée nationale : *126 rue de l'Université, 75355 Paris CEDEX 07 SP*
Tél. : 01 40 63 67 89 / Port. : 06 70 92 56 63
Courriel : michel.vialay@assemblee-nationale.fr

Circonscription : *Hôtel de Ville, 31 rue Gambetta, 78200 Mantes-la-Jolie*
Tél. : 01.34.78.86.57 - Tél. : 07 87 86 89 29
Courriel : michelvialay78@gmail.com

© 2017 All rights reserved-cmconseils.